

**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Le 28 janvier 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 11 janvier 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

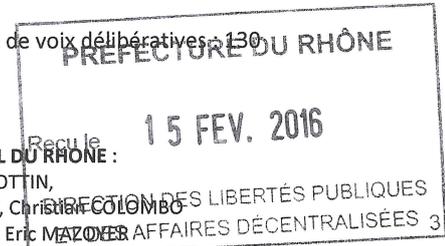
Nbre de membres en exercice : 29      Nbre de membres présents (quorum): 23  
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Nbre de voix délibératives : 130

Etaient présents :

**COM. URBAINE DE LYON** : Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT  
**ALBIGNY** : Michel BALAIS, Claire BELLE,  
**COLLONGES** : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE  
**CURIS** : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN  
**LISSIEU** : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON  
**SAINT-CYR** : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET,  
**SAINT-GERMAIN** : Jean Michel CARON

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHÔNE** :  
**CHASSELAY** : Jean-Marc NOTTIN,  
**COUZON** : Gérard DARDET, Christian COLOMBO  
**LIMONEST** : Denis VERKIN, Eric MAZOUZ  
**POLEYMIEUX** : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL  
**SAINT-DIDIER** : Bernard COQUET, Gérard KECK  
**SAINT-ROMAIN** : Romuald DELABIE, Marc GOHLKE



Ont donné pouvoir : Marc GRIVEL à Bernard BOURBONNAIS, Corinne CARDONA à Max VINCENT

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Denis VERKIN

### Convention opération communale réfection de la toiture du Lavoir de Sandar

Dans le cadre de la politique de réhabilitation du patrimoine rural des Monts d'Or une opération de réfection de la toiture du lavoir de Sandar à Limonest est proposée pour un budget prévisionnel de 1940 € HT.

Le SMMO, dans le cadre de ses statuts et de la politique définie par le conseil syndical, assure notamment:

- une assistance technique pour la conception, si nécessaire, et le suivi de l'opération afin de veiller à la conformité des travaux aux objectifs du syndicat,
- le financement de l'opération à hauteur de 100%, du coût net de FCTVA, et de toute autres recettes perçues pour l'opération

La COMMUNE gestionnaire:

- assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération, (de la demande de devis à la réception des travaux et au paiement des travaux),
- apporte la contribution financière prévue par les statuts, de 20% du coût de l'opération net de FCTVA et de toute autres recettes perçues pour l'opération, au titre des opérations de type III

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 2041482.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la convention telle que présentée et d'autoriser le Président à la signer.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
 Pour extrait certifié conforme*

**Le Président**  
 Max VINCENT

